

K. Le Danemark

58. On créera cette année à l'Université de Copenhague un centre des droits humains qui sera neutre et politiquement indépendant. Il recevra du gouvernement du Danemark une subvention annuelle de 600.000 dollars. Ce centre s'orientera en fonction des utilisateurs et se concentrera sur la recherche, la documentation et l'information dans le domaine des droits humains.

59. Aucune des allocations de l'agence danoise de coopération au développement (DANIDA) n'est destinée spécialement au développement démocratique ou aux droits humains dans le tiers monde. La DANIDA fait toutefois des contributions au fonds anti-apartheid destiné aux personnes et aux groupes qui, en Afrique australe, souffrent sous l'apartheid.

L. Les Pays-Bas

60. Le gouvernement des Pays-Bas finance des projets dans le domaine des droits humains et du développement démocratique grâce à des liens à distance qu'il a avec des organisations non gouvernementales. La National Consciousness Raising Organization (NCO), par exemple, finance au pays des groupes et des projets, dont certains concernent les droits humains, dans le but de renforcer l'appui du public à l'aide au développement. La NCO jouit de la plus grande indépendance dans son fonctionnement, mais le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Coopération au développement ont ensemble la responsabilité de surveiller ses activités, ce qu'ils font en qualité de membres du Conseil.

61. Un fonds de 120 à 140 millions de dollars par année, au titre de la coopération au développement, est alloué à des organisations mères selon une formule de financement conjoint. Ce programme est mis en oeuvre par le moyen de quatre organisations non gouvernementales néerlandaises: la CEBEMO (Eglise catholique), l'ICCO (Eglises protestantes), la NOVIP (sans attaches religieuses) et l'HIVOS (humaniste). L'objectif de ce programme de financement conjoint est la réalisation et le renforcement des droits sociaux, politiques et culturels définis dans les pactes de l'ONU. Depuis 1980 les quatre organisations ont fonctionné de manière indépendante. Le seul contrôle qu'en a gardé le ministère de la Coopération au développement consiste à recevoir un compte rendu de leurs dépenses à la fin de l'année. Le rapport quinquennal de l'ICCO pour les années 1980-85, intitulé Développement et participation, fait noter que le programme, dans ce qu'il met en relief, est passé de la construction d'écoles et d'hôpitaux aux dimensions de l'émancipation et du changement des structures. Les organisations qui s'occupent de développement peuvent également faire appel directement au fonds de 6 millions de dollars que le ministère réserve pour des projets d'aide humanitaire de quatre